

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**WILAYA DE BECHAR
DAIRA DE BENI-OUNIF.
COMMUNE DE BENI-OUNIF
N° : ...01..../2026.**

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DE MARCHE

Conformément l'article 46 de loi n 23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Conformément Aux Dispositions Du Décret Présidentiel N° 15/247 Du 16 Septembre 2015 Portant, Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations De Service Public, Notamment Son Article 65,

Et Suite L'avis D'appel D'offre Ouvert Avec Exigences Des Capacites Minimales N°01/2026 Concernant : **Rénovation et extension de collecteur principale d'assainissement à partie du lycée NAMIR ABED jusqu'au pont village Djedid**, Paru Dans La Quotidienne Nationale « **Le Jeune indépendant** » Première Parution Le **18/02/2026**.

Monsieur le charge de la gestion des affaires de la commune_De La Commune De Béni-Ounif, Daïra, De Béni-Ounif, Wilaya De Béchar, Informe Les Soumissionnaires Concernés Par L'appel D'offre Que Ce Marché, a été **attribution provisoirement**, Comme Suit :

N	Projet	Désignation de l'entreprise	NIF	Montant du marché en TTC (en D.A)	Delais de livraison	Note offre Technique	Observation
01	Rénovation et extension de collecteur principale d'assainissement à partie du lycée NAMIR ABED jusqu'au pont village Djedid	EURL CHEKLOUT	001608094314741	24 888 607,24 DA	Quatre vingt neuf (89) Jour	81	La seule Offre Techniquement Qualifier

Les Soumissionnaires Qui Contestent Ce Choix Peuvent Introduire Un Recours Dans Un Délai De Dix (10) Jours À Compter De La Première Parution Du Présent Avis Dans La Presse Nationale, Conformément l'article 56 de loi n 23-12 du 5 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et L'article 82 Du Décret Présidentiel N° 15/247 Du 16 Septembre 2015, Portant Réglementation Des Marchés Publics Et Des Délégations De Service Public.

Beni – Ounif Le.....
CHARGE DE LA GESTION
DES AFFAIRES DE LA COMMUNE